

Français 22 à 32 – Le verbe

XXII- Modes, temps, aspects du verbe

Le verbe se caractérise par sa **conjugaison** (= variations morphologiques). Il prend les marques de mode, de temps, de personne et de nombre. Les **auxiliaires** qui accompagnent parfois le verbe marquent aussi le temps, l'aspect et la voix (passive / active).

1) Les modes et temps du verbe

Voir fiche « mode et temps tableau »

Il existe 5 modes en français :

- **Indicatif** : *il chante,*
- **Subjonctif** : *qu'il chante,*
- **Impératif** : *chante,*
- **Infinitif** : *chanter,*
- **Participe** : *chantant, chanté.*

Attention ! Le **conditionnel** n'est plus considéré comme un mode, mais il fait désormais partie des **temps de l'indicatif**.

Le **gérondif** (*en chantant*) est considéré comme une forme particulière du participe.

Chaque mode comporte au moins 2 temps.

On ne peut pas caractériser un mode par une modalité particulière. On classe donc les modes selon s'ils portent des marques de personnes et de temps, ou non :

- **Modes personnels** : apportent, par des désinences spécifiques, des indications de personnes complètes (indicatif et subjonctif) ou partielles (impératif : que trois personnes).
- **Modes impersonnels** (infinitif et participe) : ne possèdent pas de désinences de personnes. L'infinitif est la forme nominale du verbe et le participe est la forme adjectivale du verbe.

Attention : le temps du verbe ne correspond pas forcément à la chronologie réelle (temps désigné # étiquette grammaticale). *Exemples* :

- Impératif présent oriente le procès vers l'avenir. *Fermez la porte.*
- Présent de l'indicatif peut renvoyer à l'époque actuelle (*En ce moment, il dort*) ou à un futur proche (*Je repasse demain à 8h*).

Temps :

Seul l'**indicatif** est un **mode temporel**, apte à situer le procès dans les **trois époques (passé, présent, avenir)**. La temporalité est établie en fonction de la **situation d'énonciation**, qui fournit le repère fondamental (moment où le locuteur parle ou écrit).

➔ La temporalité se définit par rapport à la situation d'énonciation.

Tout procès est situé par rapport au **moment de l'énonciation (T0)** :

- Si le moment du procès **coïncide** avec le moment d'énonciation, il est situé dans le **présent**,
- S'il est décalé **avant** le moment d'énonciation, il est situé dans le **passé**,
- S'il est décalé après le moment d'énonciation, il est situé dans **l'avenir**.

passé	T0 (présent)	avenir
Il a chanté	il chante	il chantera

La chronologie peut être indiquée par la forme verbale seule, mais parfois un complément circonstanciel est nécessaire pour préciser l'époque du procès (*Je repasse demain*).

2) L'aspect du verbe

Le procès (= l'action) peut être envisagé dans son **déroulement interne**, sans tenir compte de la dimension chronologique. Il peut être placé dans une sorte **d'intervalle** de temps, compris entre deux bornes : **initiale** et **finale**. Ce déroulement interne est ce qu'on appelle **l'aspect**.

Le processus dénoté par le verbe peut occuper un intervalle de temps (sauf dans le cas des verbes statifs (= verbe n'indiquant pas une activité) comme *être, aimer, savoir*, ou des procès momentanés comme *exploser*). Le déroulement interne du procès peut être saisi à **différents stades** entre son début et sa fin, et même en deçà :



[= début (borne initiale)

] : fin (borne finale)

A l'époque « présente », on peut distinguer :

- 1- Le procès saisi avant son début : *il va chanter*,
- 2- Le procès saisi à son commencement (aspect **inchoatif**) : *il commence à chanter*,
- 3- Le procès saisi en cours de déroulement : *il chante / il est en train de chanter*,
- 4- Le procès saisi près de sa fin : *il finit de chanter*,
- 5- Le procès saisi juste après sa fin : *Il vient de chanter*,
- 6- Le procès est accompli : *il a chanté*.

Le **complément d'agent** peut être **sous-entendu** :

- Parce qu'on ignore qui est l'agent,
- Parce qu'il n'est pas utile de le mentionner,
- Parce qu'on ne veut pas le mentionner.

Quand le complément d'agent n'est pas mentionné à la forme passive, on utilise le pronom « **on** » à la forme active. *Ex : L'affiche a été retirée -> On a retiré l'affiche.*

2) Les limites de la transformation passive

La transformation passive est impossible avec :

- Certains verbes (ex : avoir),
- Des expressions figées, même si elles comportent un COD (ex : *perdre le nord, boire du petit lait, manger son pain blanc etc*),
- Un pronom personnel sujet (néanmoins, elle n'est pas toujours impossible dans ce cas) (Ex : *Tu as cassé le vase -> Le vase a été cassé par toi (tournure non acceptable)*).

3) Les variantes de la forme passive

- La forme passive peut se combiner avec la **tournure impersonnelle** (ex : *il a été décidé de...*). Cette tournure **efface l'agent de l'action**.
- **Se laisser** ou **se faire + infinitif** = équivalent à un passif. (Ex : *Il s'est laissé attraper par la police*).
- Certaines formes verbales **pronominales** équivalent à un passif. Ex : *Paris ne s'est pas construit en un jour. / La Tour Eiffel se voit de loin*.
- La transformation passive s'effectue parfois à l'aide d'une **forme impersonnelle ou infinitive**. Ex : *on défend de cracher -> Cracher est défendu -> Il est défendu de cracher*.

Attention ! Toutes les formes verbales composées de l'auxiliaire *être* ne sont pas au passif et un groupe introduit par la préposition « par » n'est pas forcément complément d'agent.

XXIV– Les emplois du verbe « être »

Le verbe « être » est le plus **complexe** de la langue française mais aussi le plus utilisé. Il comporte **8 bases** différentes. Comme les autres verbes, il a des emplois avec un **sens lexical plein**, mais le plus souvent il est utilisé comme un « **outil grammatical** ». Il faut donc distinguer ses divers emplois lexicaux et/ou grammaticaux.

1) « Être », un verbe de **sens plein (sens lexical)**

- On parle de « sens plein » quand le verbe est employé **absolument, sans complément**. Ex : *Je pense donc je suis (= au sens d' exister)*.
- Avec ce sens, le verbe « être » est souvent employé à la **forme négative**. Ex : *On ne peut pas être et avoir été. / Il n'est plus (= il est mort)*.

2) **Emplois grammaticaux** du verbe « être »

a) « Être » comme **copule**

Le terme « **copule** » désigne un **mot qui lie le sujet d'une proposition avec l'attribut** dans les constructions attributives.

Le verbe « être » est le plus fréquent parmi les **verbes d'état** : *être, paraître, rester, sembler, devenir etc.* Lorsque le verbe « être » lie le sujet avec un attribut, on dit qu'il a le rôle de copule.

Dans cet emploi, « être » peut être suivi par :

- Un adjectif (*il est faible*),
- Un participe ayant une valeur d'adjectif (*je suis ravi*),
- Un nom sans déterminant (*Il est égyptologue*),
- Un groupe nominal,
- Un GN sans déterminant (*L'amour est enfant de bohème*).

Rappel : on peut appliquer à ces phrases le **test de la pronominalisation** (avec le pronom neutre : *l' / le*) pour confirmer l'attribut du sujet. Ex : *Ravi, je le suis*.

Lorsqu'il est suivi d'un **groupe prépositionnel**, « être » peut servir à **dénoter divers types de localisations ou de relations** (appartenance, accompagnement, origine etc) :

- **Localisation spatiale** (*Elle est dans la cuisine*),
- **Location temporelle** (*Le petit déjeuner est à sept heures*),
- **Datation** (*Cette armoire est du XXème siècle*),
- **Matière** (*Ce collier est en plastique*),
- **Provenance** (*Il est de Lyon*).

b) Le verbe « être » dans les présentatifs : *c'est, ce sont, il est ...*

- L'élément qui suit le présentatif fonctionne comme son **complément** et doit être analysé comme tel.
- Les présentatifs « *c'est ... qui* » ou « *c'est ... que* » servent à **extraire un constituant** de la phrase qui alors appelée **phrase clivée**. Des constituants de nature et de fonction différentes

sont détachés et mis en évidence (*C'est toi qui l'as nommé / C'est à minuit que commence la nouvelle année*). La nouvelle phrase ainsi obtenue est à la **forme « emphatique »** mais les éléments qui la composent gardent les **mêmes fonctions**.

c) « Être » comme **auxiliaire**

On utilise l'auxiliaire « être » pour conjuguer :

- Les **temps composés de verbes fréquents** (notamment pour les verbes qui marquent un changement de lieu ou d'état : *aller, arriver, partir, repartir, entrer, sortir, tomber, monter, descendre etc*). Ex : *Il est arrivé par une matinée pluvieuse*.
- Les **temps composés des verbes pronominaux**. Ex : *Je me suis promenée*.
- Les **verbes à la forme passive** à tous les temps et tous les modes. Ex : *Il a été muté à Paris*.

d) « Être » dans des **expressions lexicalisées**

Comme d'autres verbes usuels (*faire, donner, etc*), le verbe « être » concourt à former de nombreuses expressions lexicalisées, c'est-à-dire **figées**, de **sens figuré**.

Ex : *être dans la lune, être comme l'oiseau sur la branche, être au four et au moulin etc*.

e) « Être » ou « avoir » ?

Certains verbes se construisent avec l'un ou l'autre auxiliaire selon leur **signification** ou leur **aspect**.

Quand on veut insister sur l'**action**, ces verbes prennent l'auxiliaire « **avoir** ». Ex : *Sophie a sorti la voiture*.

Quand on veut insister sur l'**état résultant de l'action**, on utilise l'auxiliaire « **être** ». Ex : *Sophie est sortie de la maison*.

Attention ! Quand le verbe « être » est suivi d'un groupe prépositionnel, celui-ci peut être **complément** (circonstanciel) **essentiel** (ex : *Le concert est à 21h*) ou **attribut** s'il s'agit d'une expression lexicalisée (ex : *Mon frère est hors de lui*).

Pour vérifier s'il s'agit d'un **attribut**, on peut **remplacer le groupe prépositionnel par un adjectif**.

XXV– L'infinitif

- L'infinitif est un **mode non personnel** qui ne porte **pas de marque de personne et de nombre**. C'est le **contexte** qui situe chronologiquement le procès à l'infinitif.
- On dit qu'il est la **forme nominale du verbe** : il a des emplois verbaux et il peut aussi être le noyau d'un groupe ayant les fonctions du GN (ex : sujet, COD).
- L'**infinitif présent** possède **4 terminaisons à l'écrit** -er (*aimer*), -ir (*partir*), -oir (*savoir*), -re (*mettre*).

- **L'infinitif passé** se forme avec **l'infinitif des auxiliaires** « être » ou « avoir » suivi du **participe passé** du verbe : *avoir aimé, être parti*.
- L'infinitif peut avoir plusieurs emplois : **emplois verbaux** ou **nominaux**.

NB : les trois groupes de verbes sont absents des programmes depuis 2015.

1) Emplois verbaux de l'infinitif

L'infinitif constitue le **noyau d'une phrase**, soit seul, soit associé à un semi-auxiliaire. C'est le verbe à l'infinitif qui sélectionne les compléments.

Dans une **proposition indépendante ou principale**, l'infinitif s'emploie dans les 4 types de phrases :

- **Infinitif injonctif** : sans sujet exprimé, l'infinitif remplace **l'impératif** pour exprimer un **ordre général**. Ex : *Eteindre la lumière en sortant. Ne pas cracher par terre.*
- **Infinitif exclamatif** : exprime un **sentiment vif**. Il peut avoir un sujet (*moi*) ou s'employer sans sujet. Ex : *Moi, faire une chose pareille ! / Ah ! Faire le tour du monde !*
- **Infinitif délibératif** : le sujet non exprimé peut être le locuteur ou un agent général indéfini. Ex : *Que dire ? / Quand partir ?*
- **Infinitif de narration** : lié au **contexte**. Il doit avoir un **sujet propre** et s'insérer dans une **série d'actions**. Souvent, la phrase est reliée par « et » à la précédente. La forme « **de** » est obligatoire : elle sert d'introducteur à l'infinitif. Ex : *Ainsi dit le Renard, et flatteurs d'applaudir.*

On peut rencontrer l'infinitif dans une **proposition subordonnée** :

- **Relative** (*Elle cherche un ami à qui se confier*) ou **interrogative indirecte** (*Il ne sait quoi dire*). Le sujet non exprimé est celui du verbe principal. Elle exprime souvent l'idée **d'éventualité**.
- **Infinitive** qui répond à 2 conditions :
 - o La subordonnée est **COD** d'un verbe de perception (*entendre, voir, sentir etc*) ou causatif de mouvement (*emmener, envoyer etc*).
 - o Elle doit avoir un **sujet propre**, distinct de celui du verbe principal. Ex : *J'entends siffler le train. / Elle envoie Léa chercher de l'eau.*

Attention ! Dans « *je veux chanter* », on ne peut pas parler de sub. Infinitive car « chanter » a le même sujet que le verbe principal « veux ». « Chanter » est COD de « veux ».

En **corrélation avec un semi-auxiliaire**, l'infinitif constitue le **noyau verbal d'une phrase**. L'infinitif exprime le sens lexical et sélectionne le **sujet** et les **compléments**, alors que le **semi-auxiliaire** porte les désinences de **temps**, de **personne**, de **nombre** et peut indiquer :

- **L'aspect** : inchoatif (*il commence à pleuvoir*), imminence du procès (*il va chanter*), terminatif (*il finit d'écrire*),
- **La modalité** : obligation ou probabilité (*il doit partir*), possibilité ou permission (*il peut rester*),
- **La causation du procès à l'infinitif** : *il fait construire une maison / il laisse parler son adversaire*.
Le sujet de « faire » ou « laisser » est la cause de l'action à l'infinitif, qui peut avoir son sujet propre (*adversaire*).

Attention ! Ne pas confondre les constructions à l'infinitif avec un semi-auxiliaire et les emplois de l'infinitif comme COD d'un verbe transitif (*elle souhaite rencontrer le directeur*). Dans ce cas le verbe principal n'est pas auxiliaire mais garde son sens lexical plein et sélectionne lui-même son sujet et son complément.

2) Les emplois nominaux de l'infinitif

L'infinitif peut être :

- **Sujet** : *Se croire intelligent ne suffit pas*,
- **Complément du verbe** : *Elle souhaite rencontrer le directeur (COD) / Elle propose d'aller à la mer (COI)*.
- **Attribut du sujet** : *Vouloir, c'est pouvoir. / Dire, c'est faire*.
- **Complément du verbe impersonnel** : *Il faut remplacer la batterie*.
- **Complément du nom** : La joie de vivre.
- **Complément d'adjectif** : *Il est incapable de se taire*.
- **Complément circonstanciel introduit par une préposition** : *Revenez sans tarder*.

L'infinitif peut être **substantivé** : il a alors le statut d'un **nom** véritable et est précédé d'un **déterminant**. Il peut **varier en nombre**. Ex : *des rires discrets / l'être / l'avoir / le pouvoir / le devoir / le savoir etc.*

XXVI– Le présent de l'indicatif

1) Le radical du présent

Certains verbes possèdent un **radical unique** comme *chanter* ou **2 bases** comme *finir* (*fini-* / *finiss-*), mais de nombreux verbes en ont **3** comme *vouloir* (*veu-* / *voul-* / *veul-*), *boire* (*boi-* / *buv-* / *boiv-*) ou **plus** comme *être*.

Le choix de ces bases est conditionné par les **personnes**. En règle générale, les trois personnes du singulier sont formées sur le même base (*je dois, tu dois, il doit*) ; les 1^{ère} et 2^{ème} personnes du pluriel ont également la même base mais elle est souvent différente de celle du singulier (*nous devons, vous*

devez). Les trois personnes du pluriel peuvent être formées sur la même base (*nous finissons, vous finissez, ils finissent*) ou bien la 3^{ème} personne du pluriel a une base différente des deux autres (*ils doivent, ils veulent*).

Les terminaisons du présent (personne et nombre) :

- A l'écrit, on a 2 séries de terminaisons au singulier :
 - o **Série -e, -es, -s** pour les verbes en **-er** comme *chanter* (pas *aller* !) et les verbes en **-ir** dont le radical se termine par une consonne comme *cueillir, offrir, ouvrir*.
 - o **Série -s, -s, -t** pour les autres verbes : *il finit, il voit, il peint*. Certains verbes de cette série n'ont **pas de terminaison** de 3^{ème} personne : *il va, vainc, rend*. Quelques verbes prennent les terminaisons **-x, -x, -t** : *je peux, veux, vaux*.
- Au **pluriel**, l'écrit possède des terminaisons régulières : **-ons, -ez, -(e)nt**. Sauf *sommes, êtes, dites, faites* (2^{ème} personne).
- A l'**oral**, on n'entend pas les désinences des personnes du singulier et de la 3^{ème} personne du pluriel (*aime, aimes, aime, aiment*) alors que les 1^{ère} et 2^{ème} personnes du pluriel sont marquées (*aimons, aimez*).

2) Les emplois du présent de l'indicatif

Le présent de l'indicatif ne possède **pas de marques spécifiques de temps**, contrairement aux temps passé et du futur. C'est l'énoncé qui prend une valeur temporelle en fonction de la **situation d'énonciation**, du **contexte** ou des **termes** employés.

a) Du présent étroit au présent permanent

Un énoncé au présent est situé par défaut, en l'absence d'indication contraire, dans l'époque présente. Selon son sens, il peut occuper un intervalle de temps plus ou moins vaste :

- Un **énoncé performatif** : coïncide avec le moment d'énonciation. Intervalle de temps **étroit**.
Ex : Je vous remercie.
- Un **énoncé ordinaire** au présent peut évoquer un intervalle **étroit**. *Ex : Il intercepte le ballon.*
- Le sens du verbe ou les indications temporelles amènent un intervalle plus ou moins étendu.
- Le **présent d'habitude** indique un procès qui se **répète (aspect itératif)** grâce à un complément de temps. *Ex : Elle lit un roman tous les soirs.*
- **Présent permanent** : intervalle temporel très vaste, englobant aussi le passé et l'avenir. C'est le cas des faits d'expérience, des définitions, des proverbes ou des maximes (on parle de présent omnitemporel ou gnomique). *Ex : La terre tourne autour du soleil.*

- Présent dans des **expressions figées** qu'on emploie dans un énoncé situé à n'importe quelle époque : *est-ce que, n'importe, on ne sait qui etc.*
 - ➔ Le procès peut occuper un intervalle de temps plus ou moins vaste, du plus étroit (énoncé performatif) au plus étendu (présent omnitemporel).

b) Des époques variées

Un énoncé au présent peut se situer dans une **autre époque** que le présent.

- Dans le **futur** grâce :
 - o à un **complément de temps**. *Ex : Je pars demain en vacances.* La certitude est plus forte qu'avec le futur qui indique un fait probable (*je partirai*).
 - o à une **proposition subordonnée de condition** au présent en corrélation avec le futur de la principale. *Ex : S'il vient à Paris, nous serons heureux de le voir.*
- Dans le **passé** :
 - o grâce à un **complément de temps** et au **sens du verbe**. *Ex : Je quitte le restaurant à l'instant.* Il s'agit le plus souvent d'un passé proche.
 - o Pour un récit littéraire, avec le **présent historique** qui évoque des faits passés. *Ex : fables de la Fontaine.*

L'emploi inattendu du présent après les passés simples peut mettre en valeur un **évènement important** et donner plus de **vivacité** au récit.

- ➔ Suivant le contexte, le sens du verbe ou une indication temporelle, un énoncé au présent peut situer le procès dans l'avenir ou dans le passé (notamment dans un récit).

XXVII– L'imparfait de l'indicatif

L'imparfait de l'indicatif se forme sur un **seul radical** qui correspond à la **base de la 1^{ère} personne du pluriel du présent de l'indicatif** pour les verbes à plusieurs bases. *Ex : Nous finissons -> il finissait / nous pouvons -> il pouvait.* Sauf pour le verbe « être » !

Terminaisons :

- **-ai-** au singulier et à la 3^{ème} personne du pluriel, à laquelle s'ajoutent les marques de personne **-s, -s, -t, -ent**. *Ex : Je marchais, tu marchais, il marchait, ils marchaient.*
- **-i-** à la 1^{ère} et 2^{ème} personne du pluriel, à laquelle s'ajoutent les marques de personnes **-ons, -ez**. *Ex : nous marchions, vous marchiez.* Cette voyelle **s'ajoute au i- du radical** des verbes en -ier : *nous apprécions, vous appréciez.*

1) Emplois de l'imparfait de l'indicatif

L'imparfait de l'indicatif est un **temps du passé**, qui s'oppose au passé simple ou au passé composé. Il situe un procès dans le passé avec une valeur aspectuelle différente. L'imparfait n'envisage **pas les limites du procès**, qu'il présente **sans début ni fin**, ce qui lui permet de s'accorder avec l'expression de la durée quand le sens du verbe le permet. *Ex : Il marchait* -> continuité, sans limite finale assignée.

En l'absence de limite finale, le procès à l'imparfait **peut être interrompu par un procès au passé simple**. *Ex : Les explorateurs dormaient (imp), quand ils furent réveillés (passé simple) par un cri sauvage.*

L'imparfait, seul, n'introduit **pas de repère temporel**, qui est indiqué par un verbe au passé simple, passé composé, ou par un complément de temps.

Dans un récit, l'imparfait est employé pour exprimer des **faits d'arrière-plan** (commentaires, descriptions etc) par rapport aux événements exprimés par le passé simple ou le passé composé.

Dans le **discours indirect**, il est employé dans la **subordonnée** pour **transposer le présent du discours direct** après un verbe principal au passé. *Ex : Charles a dit « J'ai peur ». -> Charles a dit qu'il avait peur.*

L'imparfait exprime la **simultanéité** par rapport au temps du verbe principal.

Différentes valeurs modales :

- Dans un **système conditionnel**, il est employé dans la **subordonnée** introduite par « **si** », en corrélation avec le conditionnel présent de la principale. Il exprime alors un **fait possible ou impossible** selon le **contexte** (situé dans l'avenir ou dans le présent) qui conditionne la réalisation du procès principal. *Ex : Si j'avais de l'argent, je ferais le tour du monde.*
- **L'imparfait contrefactuel** = conditionnel passé. Associé à un complément circonstanciel (indiquant souvent une cause empêchante), il présente un **fait contraire à la réalité passée**. *Ex : Sans l'intervention des secours, l'enfant se noyait (= se serait noyé).*
- Dans une **proposition principale ou indépendante**, il peut exprimer une **demande polie**, dont la **force est atténuée** parce qu'elle est fictivement rejetée dans le passé. *Ex : Je voulais / venais vous demander l'autorisation de m'absenter la semaine prochaine.*

Le plus-que-parfait :

- Forme composée correspondant à l'imparfait : il **situe le procès par rapport à un repère temporel passé**. Comme tout temps composé, il exprime :
 - o **L'accompli** : procès est achevé au point de référence passé. *Ex : A la fin de la nuit, il avait dépensé tout son argent.*

- **L'antériorité** par rapport à un repère temporel passé (souvent quand principale – subordonnée), en corrélation avec un verbe à l'imparfait, au passé simple ou au passé composé. Ex : *Comme il avait perdu ses clés, il rentra à pied.*
- Il a des emplois semblables à ceux de l'imparfait :
 - Dans un **système hypothétique**, avec « si », il s'emploie en corrélation avec le **conditionnel passé** de la principale. La phrase exprime **l'irréel du passé**. Ex : *Si j'avais gagné cette course, j'aurais acheté une voiture.*
 - Dans une **formule de politesse** : atténuer une assertion, en la rejetant dans le passé. Ex : *J'étais venu vous demander de me permettre de m'inscrire en master.*

XXVIII– Le passé simple

Le **radical** du passé simple peut être **identique** (*il finit*) ou **différent** (*il sut*) de celui d'autres temps, quand les verbes ont plusieurs bases.

Le passé simple se caractérise par la présence d'une **voyelle spécifique, ajoutée au radical** du verbe (*chant-a*), ou **fondue** dans celui-ci (*finit*) : **-a-** et **-è-** (*il chanta, ils chantèrent*) ; **-i-** (*il finit, comprit, servit*) ; **-in-** (*il vint*) ; **-u-** (*il courut, sut, parut*)

Le passé simple se caractérise surtout par ses terminaisons de personne :

- Au pluriel : **-mes, -tes** (avec **l'accent circonflexe sur la voyelle précédente** !), **-rent** : *nous chantâmes, courûmes ; vous chantâtes, courûtes ; ils chantèrent, coururent.*
- Au singulier des verbes du type chanter : on ajoute **-i** à la 1^{ère} personne et **-s** à la 2^{ème} personne (*je chantai, tu chantas*), la 3^{ème} personne ne comporte **pas de marque**.
- Au singulier des autres verbes : on ajoute **-s, -s, -t** : *je courus, tu courus, il courut.*

Emploi du passé simple :

a) Valeur de base : passé simple et imparfait

Il a presque disparu de l'usage oral en français moderne, il est réservé à **l'écrit** : c'est **le temps de base du récit littéraire classique**.

Il situe dans le **passé** le procès exprimé par le verbe, mais il diffère de l'imparfait. Le passé simple donne une **vision globale du procès**, qu'il présente comme **nettement délimité** dans son déroulement et **clos par une borne finale**. Ex : *Ils allèrent (p. simple) dans une forêt -> délimitée VS Ils allaient (imparfait) dans une forêt -> non délimitée, peut être interrompue.*

Attention ! Il ne faut pas opposer le passé simple et l'imparfait en action ponctuelle VS action qui dure ! En effet, l'imparfait n'assigne pas de borne finale au procès ce qui peut donner une impression de

durée, mais selon le sens du verbe, le **passé simple** peut exprimer une **action ponctuelle** (*la bombe explosa*) ou une **action qui dure** (*il attendit très longtemps*).

b) Temps du récit : passé simple et passé composé

Dans un **récit**, comme le passé simple présente un procès bien délimité, il sert à **introduire un repère temporel nouveau**, tout en donnant au procès une certaine importance.

Il présente les **faits de premier plan**, les événements qui engagent la suite du récit.

Une série de verbes au passé simple, qui introduisent chacun un nouveau repère temporel, marque la **succession chronologique** des événements.

Cette **valeur narrative** rapproche le passé simple du passé composé, mais leur valeur énonciative est différente : le passé simple présente des **faits passés coupés de la situation d'énonciation**, donnant l'impression que les **événements sont éloignés dans le temps**, comme dans les contes. Cette coupure se fait à la 3^{ème} personne.

XXIX– Le passé composé

Le passé composé de l'indicatif = **auxiliaire « être » ou « avoir »** (conjugué au **présent** de l'indicatif) + la forme du **participe passé du verbe**.

« Être » ou « avoir » ?

- La **plupart** des verbes forment leur passé composé avec l'auxiliaire « **avoir** ». Ex : *Il a chanté, il a dormi.*
- L'auxiliaire « **être** » s'emploie dans des cas précis :
 - Avec certains verbes qui expriment un **mouvement** ou un **changement d'état** : *il est allé, il est né, il est arrivé, il est tombé.*
 - Avec les verbes à la **forme pronominale** : *il s'est sauvé (VS il a sauvé un enfant).*
- Selon leur **sens**, certains verbes s'emploient avec « être » ou « avoir » : *il est monté au 40^{ème} étage / il a monté le courrier. ; Il a changé / il est changé.*

➔ Les raisons du choix de l'auxiliaire sont les mêmes pour tous les temps composés.

Valeurs du passé composé :

- Un **événement passé** : en français moderne, le passé composé remplace le passé simple pour indiquer un événement passé, un **fait de premier plan qui s'est produit dans le passé**, par opposition à l'imparfait qui indique un fait passé secondaire. Ex : *Le défilé a été annulé car une tempête s'annonçait.*

En général, quand le passé composé est employé dans plusieurs phrases d'un récit, il marque la **succession chronologique des évènements**. Ex : *Il est allé au cinéma voir Avatar. Il n'a pas pu avoir de place. Il est rentré chez lui.*

Cependant, il ne présente pas l'évènement passé de la même manière que le passé simple. Grâce à son auxiliaire au présent, il marque un **lien entre cet évènement et le moment présent où il est évoqué** = le locuteur relie au moment de son énonciation le fait passé qu'il évoque. Ex : *J'ai manqué le train* -> évènement relié à mon présent.

- **L'accompli du présent** : sa valeur aspectuelle première est d'exprimer l'accompli du présent. Cette valeur est plus nette avec les verbes employés avec l'auxiliaire « être », qui expriment souvent davantage le **résultat présent** que l'action passée. Ex : *Les pompiers sont arrivés* = les pompiers sont là.
- **Un antérieur du présent** : surtout dans une phrase complexe où le passé composé est employé en corrélation avec le présent. Ex : *Le samedi soir, quand ils ont diné, ils vont au cinéma.* « Ont diné » indique une **action antérieure au présent** « vont ».

➔ La valeur du passé composé dépend du **contexte** où il est employé :

- Antérieur du présent : surtout dans une corrélation entre deux propositions (une au passé composé, l'autre au présent),
- Certaines phrases peuvent indiquer soit l'accompli du présent (*les pompiers sont arrivés = ils sont là*), soit un évènement passé dans un récit (*VS les pompiers sont arrivés rapidement*).

Attention ! Une forme verbale comprenant le verbe « être » et un participe passé n'est pas toujours un passé composé !

- Ex : *la voiture est réparée par le garagiste* -> **phrase passive**, « est réparée » est une forme du présent passif du verbe « réparer » -> « le garagiste répare la voiture ».
- Ex : *Les enfants sont très fatigués* -> **Phrase attributive** (« fatigués » peut être remplacé par un adjectif : calmes).

Attention ces mêmes confusions sont possibles avec les autres temps composés.

XXX– Le futur de l'indicatif

Futur simple : se reconnaît à ses terminaisons spécifiques.

- A l'écrit, la marque **-r** du futur est suivie de 6 terminaisons de personnes différentes : **-ai, -as, -a, -ons, -ez, -ont**. Ex : *je chanterais, tu chanteras, il chantera, nous chanterons, vous chanterez, ils chanteront.*

Attention ! Ne pas confondre, à la 1^{ère} personne du singulier, le **futur -rai** et le **conditionnel -rais**.

- Les verbes en **-er** forment leur futur sur le radical du présent de l'indicatif : *chante-ra*. Pour les autres verbes, le radical du futur correspond à l'infinitif : *fini-ra, prend-ra*.
- Les verbes ***courir*** et ***mourir*** cumulent la marque **-r** du futur avec le **-r** final de leur radical : *cour-ra, mour-ra*.
- Certains verbes fréquents ont une **base spécifique** au futur : avoir -> au-ra / être -> se-ra / pouvoir -> pour-ra / savoir -> sau-ra / venir -> viend-ra etc.

Le futur antérieur : **auxiliaire** « être » ou « avoir » + **participe passé** du verbe. Ex : *Il aura chanté / il sera venu.*

Seul l'indicatif possède des temps verbaux appelés futurs (forme simple : futur simple et forme composé : futur antérieur).

1) Les emplois du futur simple

Valeur temporelle : situe le procès dans l'**avenir** par rapport au moment d'énonciation, seul ou accompagné d'un adverbe ou d'un complément de temps. Ex : *Je reviendrai / Je reviendrai demain.*

Des verbes qui **se suivent** peuvent indiquer :

- La **succession** des procès : *j'irai à la BU, puis j'irai retirer des livres.*
- La **simultanéité** des procès, surtout dans une phrase complexe : *Qui vivra verra.*

Dans l'expression de l'avenir, le futur simple est concurrencé :

- par le **présent de l'indicatif** (obligatoirement accompagné d'un complément de temps). Ex : *Je reviens demain,*
- par le **semi-auxiliaire** « aller » au présent suivi de l'infinitif du verbe. Dans ce cas, le procès à venir est présenté comme imminent. Ex : *Le train de Paris va partir (VS LE train de Paris partira à 10h),.*
- par les semi-auxiliaires « **pouvoir** » et « **devoir** » : expriment la possibilité et la probabilité. Ex : *Il peut pleuvoir / Il doit pleuvoir.*

Valeurs modales : le futur simple peut exprimer différentes valeurs modales associées à l'avenir, qui sont reconnues par la **situation** dans laquelle la phrase est employée :

- **Futur injonctif** : phrase au futur ayant un sujet à la 2^{ème} personne peut avoir une valeur injonctive, moins pressante que l'impératif. *Ex : Vous me rendrez ce devoir mardi prochain.*
- **Futur de promesse** : en employant « je », le locuteur peut s'engager à accomplir une action dans l'avenir. *Ex : Je ferai des réformes pour moderniser le pays.*
- **Futur d'atténuation** : employé à la place du présent pour atténuer une affirmation, souvent à la 1^{ère} personne. *Ex : Je vous dirai franchement que je n'approuve pas ceci.*

2) Les emplois du futur antérieur

Comme tout temps composé, il exprime **l'accompli** ou **l'antérieur** :

- **Procès accompli dans l'avenir**, généralement avec un complément de temps qui apporte un repère temporel. *Ex : Au 21^{ème} siècle, les hommes auront découvert d'autres planètes.*
- En corrélation avec un futur simple dans une phrase complexe, il marque **l'antériorité**. *Ex : Cela commencera quand les cavaliers auront reconnu le parcours.*
- Futur antérieur peut exprimer une **supposition portant sur le passé** et non sur l'avenir. *Ex : Je pense qu'il vous aura appris cette bonne nouvelle.*

XXXI– Le conditionnel

Le **conditionnel présent** est formé (comme le futur) de la marque **-r-** ajouté au radical du verbe, suivie des **terminaisons de l'imparfait** : -s, -s, -t, -ions, -iez, -ent.

Ex : Je parlerais, tu parlerais, il parlerait, nous parlerions, vous parleriez, ils parleraient.

Le **conditionnel passé** : **auxiliaire** « avoir » ou « être » **au conditionnel présent + participe passé** du verbe. *Ex : Il aurait chanté / il serait venu.*

Rappel : on en traite plus le conditionnel comme un mode, mais comme un **temps** de l'indicatif.

Les deux formes du conditionnel (*parlerait, aurait parlé*) s'opposent aux deux formes correspondantes du futur (*parlera, aura parlé*), dont elles partagent la marque **-r-**.

1) Les emplois du conditionnel présent

Valeur modale : même s'il n'est pas un mode, il possède une valeur modale qui s'oppose à celle du futur. Le procès à venir est envisagé avec une forte dose **d'incertitude** (VS futur simple qui la réduit). C'est une sorte de **futur hypothétique** :

- Quand je dis « *je viendrais demain* », je n'en suis pas sûr (conditionnel),
- Quand je dis « *je viendrai demain* », c'est probable (futur simple).

Au conditionnel, la réalisation de l'action est envisagée négativement : au mieux, elle est possible.

Cette valeur se manifeste nettement dans les **systèmes hypothétiques** . En corrélation avec une **subordonnée à l'imparfait** introduite par « si », le **conditionnel** de la **principale** présente une **action possible dans l'avenir** ou **impossible dans le présent** , en fonction du **contexte** .

Ex : Si j'avais de l'argent, je ferais un tour du monde en bateau. -> phrase ambiguë hors contexte -> possible dans l'avenir si la condition est satisfaite (= j'aurai de l'argent) (= **potentiel**) ou impossible dans le présent si la condition n'est pas réalisée au moment où je parle (= je n'ai pas d'argent) (= **irréal du présent**).

On peut aussi rencontrer le conditionnel dans 2 propositions juxtaposées, la 1^{ère} exprimant la condition. *Ex : J'aurais de l'argent, je ferais le tour du monde.*

En dehors des systèmes hypothétiques, le conditionnel n'indique pas forcément qu'un fait est soumis à une condition :

- Il peut exprimer une **opinion illusoire** , souvent avec un verbe déclaratif ou un verbe d'opinion : *avec cette neige, on se croirait en Sibérie.*
- Il peut **atténuer** une **demande** , une **volonté** ou un **conseil** : *je voudrais savoir si le directeur peut me recevoir. / J'aimerais vous parler.* L'atténuation est plus marquée qu'avec le futur.
- Il peut indiquer une **information incertaine** (souvent employé par la presse) : *elles seraient transférées au Panthéon (conditionnel présent passif).*

➔ Le conditionnel présent évoque un procès situé dans **l'avenir** ou dans le **présent** .

Valeur temporelle : Il présente un **futur vu à partir du passé** dans des contextes bien précis.

Ex : Il espérait qu'il reviendrait. « Reviendrait » indique le futur par rapport au passé indiqué par l'imparfait « espérait ». On peut remplacer par « Il espère (présent) qu'il reviendra (futur simple) ».

Cette règle de la concordance des temps s'applique au style indirect libre : *Tristan reviendrait. Iseult en était persuadée.* **Le conditionnel présent transpose le futur simple.**

Dans cet emploi temporel, le conditionnel présent est concurrencé par le verbe « aller » à l'imparfait suivi de l'infinitif : *Iseult pensait que Tristan allait revenir.* On dit que « **aller + infinitif** » exprime le **prospectif** .

Parfois, on peut **remplacer le conditionnel présent par « aller » à l'imparfait + infinitif** .

2) Les emplois du conditionnel passé

Ils sont parallèles à ceux du conditionnel présent.

Valeur modale : il situe un fait dans le **passé** (#conditionnel présent -> présent ou avenir).

- Dans les **systèmes hypothétiques**, en corrélation avec une subordonnée au plus-que-parfait introduite par « si », le conditionnel passé de la principale présente une **action qui ne s'est pas réalisée dans le passé (irréel du passé)**. Ex : *Si j'avais acheté des chaînes, j'aurais pu passer ce col enneigé.*
- **Opinion illusoire dans le passé** : *Avec toute cette neige, on se serait cru en Sibérie.*
- **Information incertaine dans le passé** : *Un astronaute aurait pu survivre seul sur Mars.*
- **Atténuation** plus forte qu'avec le conditionnel présent car elle est fictivement rejetée par un passé hypothétique : *J'aurais voulu rencontrer le directeur.*

Valeur temporelle :

- **Antériorité** par rapport à au conditionnel présent (dans phrase complexe) : *Il disait qu'il reviendrait quand elle l'aurait appelé.*
 - **Le conditionnel passé transpose le futur antérieur** : *Il disait qu'il serait parti avant l'orage.*
- ➔ Le conditionnel passé évoque un procès situé dans le **passé**.

XXXII– Le subjonctif

C'est un **mode personnel** qui comprend **4 temps**. Il est marqué par « **que** » dans les tableaux de conjugaison.

- Deux formes simples : **présent** (*qu'il parle*) et **imparfait** (*qu'il parlât*),
- Deux formes composées : **passé** (*qu'il ait parlé*) et le **plus-que-parfait** (*qu'il eût parlé*).

Radical, astuce : la forme du **radical de la 3^{ème} personne du pluriel de l'indicatif présent** donne la **forme du radical du subjonctif présent** : *ils doivent* -> *que je doive, que tu doives*.

Quelques verbes courants ont une base spécifique au subjonctif présent : *qu'il aille, qu'il fasse, qu'il puisse, qu'il sache, qu'il veuille, qu'il ait, qu'il soit*.

Terminaisons :

- A l'oral, les trois personnes du singulier et la 3^{ème} personne du pluriel sont semblables : *que je parle, que tu parles, qu'il parle, qu'ils parlent*. Les 1^{ère} et 2^{ème} personnes du pluriel prennent respectivement les terminaisons « ions » et « iez », qui sont identiques à celles de l'imparfait de l'indicatif.
- A l'écrit, tous les verbes, sauf « avoir » et « être » prennent les mêmes désinences au 6 personnes : **-e, -es, -e, -ions, -iez, -ent**.
 - Dans les verbes du type « chanter », le -e fait généralement partie du radical.

- Comme à l'imparfait de l'indicatif, les verbes qui se terminent par -i présentent 2 « i » successifs. Ex : *que nous riions, que vous criiez.*

Attention ! Le **présent de l'indicatif** et le **présent du subjonctif** peuvent avoir la **même forme** aux 3 personnes du singulier et à la 3^{ème} personne du pluriel. On peut facilement les confondre. On sera guidé par le sens ou l'on essaie de **remplacer** le verbe par une forme des verbes « **être** » ou « **avoir** » : *Je crains qu'elle chante = qu'elle ait envie (subjonctif présent) de chanter.*

1) Valeurs et emplois du subjonctif présent

Sur le **plan sémantique**, le subjonctif ne peut pas situer parfaitement le procès dans la chronologie (car plus pauvre en temps que l'indicatif). Ainsi, il exprime un **procès présent ou futur**. Le subjonctif est un mode de « **l'interprétation du procès** ».

Sur le **plan syntaxique**, il s'emploie surtout en proposition subordonnée. Ainsi, il se présente comme un **mode de la dépendance**. Mais il connaît aussi des emplois en proposition indépendante. Pour classer et expliquer les emplois du subjonctif, on tient compte de la structure syntaxique de la phrase.

a) Le subjonctif en proposition indépendante ou principale

- Il s'emploie surtout dans une **phrase injonctive** pour exprimer un ordre, une exhortation, ou négativement, une défense. Obligatoirement précédé de « **que** » en français moderne, le subjonctif présent **complète l'impératif présent**. Ex : *Qu'il parte / Que je ne fasse pas d'erreur.*
- Il s'emploie aussi dans des phrases pour **exprimer un souhait** : *Que le sort vous soit favorable !*
- Il se rencontre aussi **sans « que » dans des expressions figées !** (*Vive la France ! / Vivent les vacances !*).
- Il peut être utilisé pour exprimer la **supposition** :
 - Dans des énoncés de problèmes : *soit un triangle isocèle ...*,
 - Dans des phrases juxtaposées (1^{ère} au subjonctif équivaut à une subordonnée hypothétique introduite par « si ») : *Qu'il arrive en retard, je ne l'attendrai pas = s'il arrive en retard ...*

b) Le subjonctif en proposition subordonnée

L'emploi du subjonctif dans une proposition subordonnée est **déterminé par un élément de la principale**. Cet emploi est, selon les cas, **obligatoire** ou **optionnel**.

- Le subjonctif en proposition subordonnée **complétive** :

- Dans les complétives **compléments d'objets** introduites par « que », c'est le **verbe principal** (exprimant souvent une volonté ou un sentiment), qui **demande l'emploi du subjonctif** : *Je veux, souhaite, regrette, me réjouis que Pierre parte.*
- La complétive peut être **complément d'un nom ou d'un adjectif** : *Notre crainte que l'équipe de France soit éliminée est justifiée.*
- Une complétive **sujet** est généralement au subjonctif : *Qu'elle fasse un parcours sans faute m'étonnerait.*

Dans tous ces cas, l'emploi du subjonctif est obligatoire. Il est toutefois possible de **choisir entre l'indicatif et le subjonctif** après certains verbes principaux :

- Des **verbes polysémiques** (sens change selon le mode de la complétive) : *J'ai dit qu'il sorte (ordre) / J'ai dit qu'il sortira (affirmation).*
 - Des **verbes d'opinion** (*croire, penser*) employés dans une phrase principale interrogative ou négative : *Crois-tu ? / Je ne crois pas que la France gagne / gagnera le match.*
 - Des verbes comme **imaginer, supposer** : *Imagine qu'elle fasse / fera une brillante carrière.*
- ➔ Avec l'**indicatif**, le **procès est envisagé en tant que tel** (exemples ci-dessus au futur : accent mis sur la probabilité).
- ➔ Avec le **subjonctif**, le procès est vu à travers une **interprétation subjective**.
- ➔ Cette nuance de sens explique que la norme demande l'**indicatif après « espérer »** (action probable) et le **subjonctif après « souhaiter »** (action possible, voulue) : *Il espère que la France gagnera / Il souhaite que la France gagne.*

- Le subjonctif en proposition subordonnée **circonstancielle** :

- La plupart des **subordonnées temporelles** (*quand, lorsque etc*) sont à l'**indicatif**, y compris celles introduites par « **après que** » : *Le train partira après que le TGV de Paris sera arrivé.* MAIS certaines sont au **subjonctif** quand elles sont introduites par « **avant que / en attendant que / jusqu'à ce que** » : *Ne descendez pas avant que le train soit arrêté.*
- Les **subordonnées de but** qui expriment une **intention** (*pour que, afin que, de peur que etc*) sont au **subjonctif** : *Le chasse-neige dégage le col pour que les voitures puissent passer.*

- Les **subordonnées concessives**, qui expriment souvent une **cause possible mais inopérante** (*bien que, quoique etc*), sont au **subjonctif** : *Bien que l'autoroute soit interdite aux poids lourds, beaucoup de camions s'y sont engagés.*
- Les **subordonnées conditionnelles** (ou hypothétiques) introduites par « *si* » sont à l'**indicatif**, alors que celles introduites par « *à moins que, pourvu que, pour peu que* » sont au **subjonctif** : *Je viendrai à moins que cela vous déplaise.*
- Le **subjonctif en proposition subordonnée relative** : dans les subordonnées relatives déterminatives, une restriction exprimée dans la principale implique souvent l'emploi du **subjonctif** :
 - Quand l'**antécédent** contient un **superlatif relatif** (*le plus + adj*) ou un **adjectif de valeur analogue** (*dernier, premier, seul etc*) : *Avatar est le film le plus impressionnant que j'aie vu depuis Titanic.*
 - Quand la **phrase principale** est **négative** : *Il n'a trouvé personne qui veuille aller en mission là-bas.*
 - Quand le **verbe principal** exprime une **intention** ou une **évaluation** : *Elle cherche à Paris un studio qui soit spacieux.*L'indicatif n'est pas exclu mais le subjonctif est préféré.

En plus :

- Le subjonctif passé s'oppose au subjonctif présent sur le plan de l'aspect, notamment dans les subordonnées. Le subjonctif présent indique un procès simultané ou postérieur au procès principal, alors que le **subjonctif passé** indique un **procès accompli ou antérieur** : *Je regrette qu'elle parte / qu'elle soit partie.*
- L'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif conservent certaines valeurs qu'ils avaient en français classique. On peut donc employer le **plus-que-parfait dans une proposition principale au lieu du conditionnel passé** : *J'eusse aimé que vous vinssiez me voir (= J'aurais aimé).*

Résumé de cette partie sur le verbe :

On distingue **5 modes** : **indicatif, subjonctif, impératif, infinitif et le participe**, qui se différencient d'abord par les **indications de personnes et de temps**. La temporalité se définit par rapport à la **situation d'énonciation**. On distingue différents aspects du verbe : la conjugaison marque systématiquement la distinction entre les **aspects accompli et inaccompli**.

La **forme passive** résulte d'une **transformation de la phrase active**. Bien qu'elle semble avoir souvent un contenu identique, elle n'en est pas l'équivalent exact selon les contextes et les situations d'énonciations. Elle pose parfois des problèmes d'identification.

Le verbe « **être** » est employé comme **auxiliaire** : temps composé des verbes pronominaux et autres, forme passive. Il **relie au sujet** un adjectif, un groupe nominal ou prépositionnel etc. Il a parfois un **sens plein = « exister »**.

L'infinitif, qui ne comporte pas de terminaisons de personne et de nombre, est la **forme nominale du verbe**. Il peut constituer le **noyau verbal** d'une phrase indépendante, principale ou subordonnée, seul ou associé à un semi-auxiliaire. Il peut être le **centre d'un groupe** exerçant la fonction syntaxique d'un GN (sujet, objet, etc). Quand il est **substantivé**, il devient un nom véritable.

Un énoncé au **présent de l'indicatif** situe, par défaut, dans **l'époque présente**, le procès qui peut occuper un **intervalle de temps plus ou moins vaste**, du plus étroit (**énoncé performatif**) au plus étendu (**présent omnitemporel**). Suivant le contexte, le sens du verbe ou une indication temporelle, un énoncé au présent peut situer le procès dans **l'avenir** ou dans le **passé**, notamment dans un récit.

L'imparfait de l'indicatif présente des **faits passés sans leur assigner de limite initiale et finale**. Dans un récit, il est employé pour exprimer des **faits d'arrière-plan** (commentaires, descriptions etc). Dans le **discours indirect**, l'imparfait transpose le présent du discours direct et exprime la simultanéité par rapport au verbe principal au passé. Dans un **système conditionnel**, il indique un **fait possible ou impossible**. L'imparfait peut servir à exprimer une **demande polie**.

Le **passé simple** présente à un procès **bien délimité dans le passé**. Dans un récit, il marque la **succession chronologique des faits de premier plan**.

Le **passé composé** est formé de **l'auxiliaire** « être » ou « avoir » au présent de l'indicatif et du **participe passé**. Il s'emploie le plus souvent pour indiquer un **évènement de premier plan** qui s'est produit dans le **passé**. Dans certains cas, il peut indiquer **l'accompli du présent** ou **l'antériorité par rapport au présent**.

Le **plus-que-parfait**, forme composée correspondant à l'imparfait, exprime **l'accompli** ou **l'antériorité** par rapport à un **repère passé**.

Les temps du **futur** ont d'abord une valeur temporelle : le **futur simple** situe le procès dans **l'avenir** / le **futur antérieur** présente un **procès accompli** ou **antérieur dans l'avenir**. Le futur simple peut aussi avoir une valeur injonctive, exprimer une promesse ou atténuer une affirmation. Le futur antérieur peut exprimer une supposition dans le passé.

Le **conditionnel** présente un fait comme **hypothétique, possible** ou **impossible**. Le conditionnel présent situe le procès dans l'avenir ou dans le présent / le conditionnel passé le situe dans le passé. Le conditionnel peut aussi avoir une valeur temporelle, pour exprimer le futur vu du passé.

Le **subjonctif** est le **mode de l'interprétation** du procès. Il s'emploie dans une proposition indépendante ou principale exprimant l'ordre, le souhait ou la supposition. Son emploi dans les propositions subordonnées peut être obligatoire ou facultatif, suivant la contrainte exercée par un terme (verbe, nom, conjonction etc) ou par le sens de la principale ou de la subordonnée.